

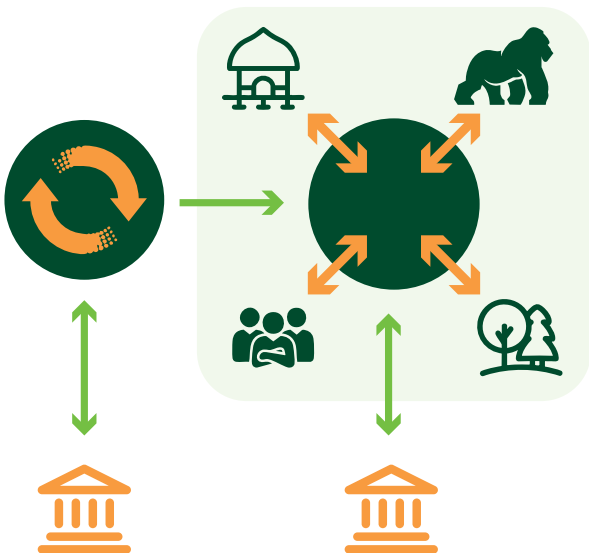


Pourquoi une nouvelle approche ?

Depuis plus de 30 ans, la certification FSC a prouvé son efficacité au niveau des **unités de gestion forestière (UGF)**.

Cependant, les défis actuels, tels que le **changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des forêts et les inégalités sociales**, dépassent largement les limites des concessions.

Pour rester pertinent, le FSC doit permettre **une action collaborative à l'échelle de l'ensemble des paysages forestiers**, en impliquant les gouvernements, les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs privés dans des solutions communes.



Une motion stratégique pour l'avenir du FSC

Objectif : repenser la gestion forestière pour plus d'impact et plus d'inclusion.

Approche : un cadre volontaire, par étapes favorisant la collaboration, l'innovation et des résultats mesurables.

Cette motion soutient et complète d'autres motions stratégiques clés : • Motion 45 (IFL) • Motion 46 (Restauration) • Motion 47/54 (Climat et ES) • Motion 41 (Entrepreneurs)

« En permettant au FSC d'opérer à la fois à l'échelle des UGF et à l'échelle du paysage, cette motion crée les conditions permettant au FSC d'agir en tant que véritable leader dans la lutte contre la crise forestière mondiale. »



Proposé par : ATIBT
Soutenu par : Alan Smith & T.R. Manoharan
Contact : caroline.duhesme@atibt.org

Pour plus d'informations sur les motions :



General Assembly 2025 Panama

MOTION 48²⁰²⁵

Un cadre stratégique pour l'engagement et l'impact au niveau du paysage forestier.

De la gestion basée sur les UGF à l'impact à l'échelle du paysage pour les forêts, les populations et le climat.



Repenser la gestion forestière pour un impact et une inclusion accrus.



General Assembly 2025 Panama

Des UGF isolées aux paysages forestiers connectés : évoluer vers un impact collectif et une résilience accrue.

Un cadre volontaire et progressif favorisant la collaboration, l'innovation et des résultats mesurables à l'échelle des paysages forestiers.



Ce que cette motion demande réellement

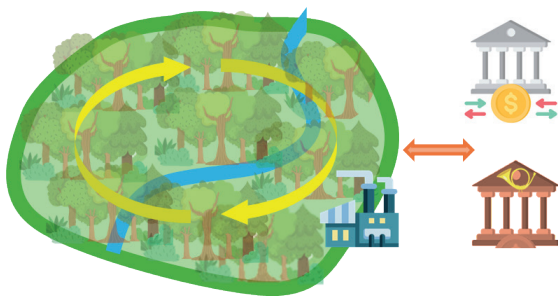
Le FSC doit élaborer un **cadre opérationnel volontaire** pour reconnaître les paysages forestiers certifiés, composé de :

- Des UGF certifiées
- Des réserves volontaires de conservation
- Des zones communautaires ou à usages multiples

Et de:

- Permettre la MRV (surveillance, notification et vérification) et le reporting agrégés
- Mettre en place des audits simplifiés
- Définir des modèles inclusifs de gouvernance

En Complément, pas en supplément. Les détenteurs d'UGF conservent leur certification et leurs obligations inchangées.



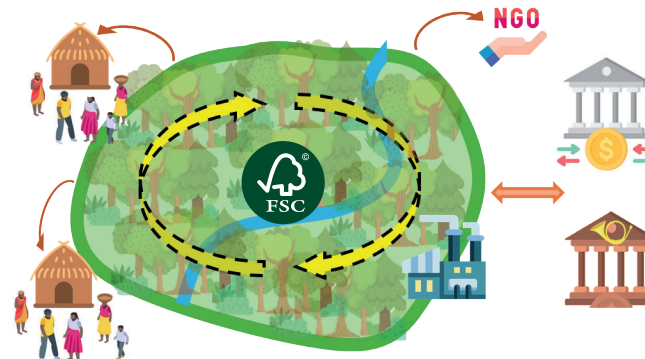
Comment ça marche ?

Une feuille de route en trois phases :

- 1. Dossier de faisabilité** – cadrage initial et conception des paysages pilotes.
- 2. Mise en œuvre du pilote** – 3 à 5 paysages testant la gouvernance et le financement
- 3. Évaluation indépendante** – afin d'affiner le projet avant toute expansion.

Financement : couvert par des sources externes – donateurs, fonds climatiques ou financement mixte.

Gouvernance : partagée entre les UGF certifiées FSC, les réserves volontaires (comme les IFL) et les terres communautaires.



Pourquoi est-ce important ?

La motion 48 aide le FSC à s'adapter à l'évolution du monde :

- Des résultats mesurables à l'échelle des écosystèmes, et pas seulement des parcelles.
- De nouveaux financements et partenariats.
- Une crédibilité renforcée auprès des régulateurs et des marchés.

Étendons notre impact là où cela compte vraiment : le paysage.



Niveau UGF

Conformité et gestion interne.
Interaction limitée avec les acteurs externes.

UGF certifiée

Consultation avec les communautés et les ONG.
Engagement social renforcé.

Approche paysagère

Gouvernance partagée avec les gouvernements, les communautés et le secteur privé. Résultats paysagers coordonnés pour le climat, la biodiversité et les populations.